



Conseil de formation du jeudi 3 juillet 2014 Intervention liminaire des délégués du personnel du SNUipp-FSU

Après de multiples relances du SNUipp-FSU, ce conseil de formation se tient enfin. Nous regrettons son positionnement aussi tardif et les conditions de sa préparation : il nous a fallu intervenir de manière insistante pour obtenir par mail des documents le mardi 1^{er} juillet à 17h. **Le SNUipp-FSU n'entend pas accepter le rôle de membres « au rabais » que semble vouloir lui faire tenir l'administration.** Partout où il représente les personnels, le SNUipp-FSU entend être en mesure d'analyser en amont les problématiques au regard des débats qu'il a avec la profession pour intervenir et peser sur les choix. De toute évidence cette implication est ressentie comme gênante par l'administration départementale et beaucoup moins confortable que la servilité muette. Nous réaffirmons ici et aujourd'hui que tant que les personnels nous désigneront pour les représenter, nous entendons obtenir la plénitude des informations et documents nécessaires à notre action. Pour clore sur ce sujet, ce que nous pointons c'est la responsabilité « politique » de la gestion de la tenue des instances avec en corollaire celle de l'envoi des documents nécessaires dans un délai réglementaire !

Le **bilan du plan départemental** de formation se résume à une seule page, au moins c'est limpide ! Selon ce dernier, nous observons que **1418 journées stagiaires** ont été réalisées, rapporté au nombre des personnels **cela n'équivaut même pas à une journée annuelle** ! Pour rappel nous étions à plus de 2800 journées/stagiaires en 2000 et c'était déjà insuffisant. Car rappelons-le **chaque enseignant a droit à 38 semaines de formation continue sur sa carrière, soit 1 semaine par an** ! A regarder de plus près, plus de 600 journées stagiaires correspondent à des formations obligatoires ou d'adaptation au poste (PES, Direction, faisant/fonction) soit 43,72% de la totalité de la formation réalisée ! En regardant encore de plus près on est terrifié à l'idée que seules 24 journées/stagiaires n'aient été réalisées pour nos collègues titulaires première année ! Ce constat ajoute au scandale de leur entrée dans le métier et du piètre volume de formation durant leur année de stagiaire ! L'an prochain, le scandale devrait encore franchir un nouveau pas, puisque l'administration départementale a annoncé lors de la dernière CAPD que nos collègues PES (concours exceptionnel) n'aurait pas droit au stage massé qui se déroulait en octobre/novembre pas plus qu'ils n'auraient droit à l'accompagnement d'un collègue TR durant cette période épineuse de début d'année. Les justifications d'usage n'y changeront rien, le ministère fait des économies sur le dos de nos collègues ! Enfin et pour cette première partie, au regard de ces données et de cette réalité, on comprend mieux les réticences à réunir ce conseil de formation.

Depuis plusieurs années, **la formation continue est mise à mal par les coupes budgétaires successives.** A l'échelle nationale, entre 2003 et 2012, le nombre total de journées de formation proposées dans le 1er degré n'a cessé de baisser, passant de 813 300 journées stagiaires à 438 600. De plus, à partir de la rentrée 2009, le ministère a comptabilisé les animations pédagogiques comme temps de formation continue afin de masquer cette dégringolade.

Depuis 2012, la refondation de l'école devait redonner toute sa place à la formation. Pour la formation initiale, si on acte positivement la création des ESPE, la place et le rôle des formateurs du premier degré, les liens entre ESPE et administration départementale posent question. Pour la formation continue, la circulaire de rentrée 2014 en réaffirme la priorité. On mesure en effet la concrétisation de cette « priorité » à l'étude du budget alloué aux **dépenses** « *de fonctionnement et d'intervention* » dont relève la formation continue : **divisées par deux depuis 2007**, le ministère actuel fait le choix de limiter encore ces crédits à 13 millions d'euros en 2014 pour les 323 400 enseignants du primaire.

Les conséquences de ces choix budgétaires sont soulignées par le Rapport n°2013-009 de l'Inspection générale. Il y est mentionné une « *formation continue des enseignants du premier degré [est] plutôt insatisfaisante et rare* », principalement tournée vers des « *actions dites à public désigné* ». A la rareté s'ajoute une réelle problématique d'adéquation aux besoins de la profession puisque les choix des thèmes et des intervenants sont « *trop éloignés des préoccupations des maîtres* », « *déconnectés de la réalité quotidienne des classes* ». Les enseignant-e-s « *attendent des interventions d'experts de la pédagogie et de la didactique* ».

Nous voudrions ici rappeler les propos de Monsieur Peillon, qui annonçait sur toutes les ondes que l'année scolaire 2013-2014 était l'année de la formation continue. C'est une mascarade et un mensonge ministériel de plus, jamais la formation continue n'a été autant minimaliste, jusqu'à ne pas exister.

En l'absence de document, nous ne connaissons rien du projet de formation continue pour l'année prochaine. De toute évidence, il semble que la précipitation et/ou l'absence d'anticipation soit de nouveau la règle. A moins que cela ne dissimule une nouvelle baisse non assumée de l'offre de formation qui deviendrait pour le coup non plus de la formation continue mais bien de la simple information ! Cela démontrerait le peu de cas fait nos collègues CPC/PD dont on sait l'engagement pour la formation et qui tentent de toute leur force de maintenir un système au bord de l'épuisement. **Il est d'ailleurs temps de prendre conscience du malaise professionnel qui gagne certains de ces collègues:** travail de préparation sapé par des stages écourtés et un manque criant de remplaçants, enveloppes de déplacement scandaleusement insuffisantes,... jamais au mouvement départemental tant de collègues formateurs n'avaient postulé. Il est temps de prendre la mesure des effets d'une telle politique de gestion de la formation !

Pour le SNUipp, pour être efficace, la formation continue doit s'appuyer sur les besoins des formés, partir de leurs représentations, favoriser la confrontation d'expériences, la co-construction de savoirs et doit reposer sur l'indéfectible confiance placée en eux. Les enseignants sont des professionnels qui doivent bénéficier de connaissances réactualisées et nourries par les recherches récentes.

Les stages longs avaient leurs spécificités que ni les animations pédagogiques ni la formation d'un jour ou à distance ne remplaceront. D'abord, il s'agissait d'une démarche volontaire des collègues. Ces stages permettaient un travail sur le long terme, les collègues pouvaient sortir du quotidien de leur classe pendant plusieurs semaines pour prendre du recul sur leurs pratiques pédagogiques et ainsi construire de nouvelles compétences et faire évoluer durablement leurs pratiques de classe. Cette année, un seul stage de deux semaines a fait l'objet d'un appel à candidature sur le département ! Pour refonder un métier qui pense la réussite de tous les élèves, et plus particulièrement ceux des classes populaires, il faut une transformation radicale de sa formation. S'il semble à certains que la e-formation peut participer de cette ambition, il ne peut être une réponse à l'urgence de remise en forme de la formation continue, **en présentiel**, dont l'importance est reconnue par tous et qui doit être développée. Cela nécessite la remise en place d'une brigade départementale de formation continue et l'élaboration d'un PDF ambitieux répondant prioritairement aux besoins de la profession.

A la prochaine rentrée, **toutes les écoles auront classe le mercredi matin. 120 organisations horaires différentes vont cohabiter au sein de notre département.** Le positionnement et le contenu des animations pédagogique posent de multiples questions que le ministère, dans son empressement médiatique, n'a pas anticipées. Les enseignants vont avoir une amplitude de présence sur leur lieu de travail accrue. Cela se traduira par des déplacements et frais supplémentaires qui s'ajouteront aux baisses de pouvoir d'achat subies depuis plusieurs années. **Pour le SNUipp, le mercredi après-midi doit rester libre pour tous. Il fait en effet partie de ce temps invisible de travail (préparation de classe, concertation,...) que le ministère doit reconnaître au plus vite. Quant aux fins d'après-midi, comment sérieusement penser qu'elles seront propices à un investissement efficace de tous ?**

Le SNUipp-FSU continue d'exiger la mise en place d'une formation initiale et continue ambitieuses, à la hauteur des enjeux pour les élèves et notre métier qui évolue sans cesse. Il continuera de dénoncer le bricolage budgétaire du ministère et à agir avec la profession pour imposer d'autres choix à la hauteur des enjeux de notre école : la réussite de tous.